

## **Rapport de la réunion n°6 du CA de l'ASBL AET**

**Date** : 12/2/2018 à 19h

**Lieu** : rue Aux Terrasses, à 4540 AMAY, siège social de l'ASBL AET.

### **Ordre du jour** :

- 1. Approbation du PV de la réunion du 9 janvier 2018**
- 2. Préparation de l'AG du dimanche 11 mars 2018**
- 3. BREF tour de table des travaux des GT**
- 4. Communiqué des trésoriers**
- 5. Divers**
- 6. Fixation de la date et du lieu de la réunion suivante**

### **Présents** :

**Membres** : Franck, Yvette, Nadine, , Luc-Michel, Delphine, Jeanguy, , Rosa et Catherine

**Invités** : néant.

**Excusés** : Freddy

**Absents** : François

La réunion commence à 19h25

**Rapporteur** : Catherine

#### **I. Approbation du PV de la réunion du 9 janvier 2018**

Le PV est approuvé et sera transmis par mail à Franck pour être conservé au siège social.

#### **II. Préparation de l'AG du dimanche 11 mars 2018** :

Liste des membres effectifs : Il y a 17 membres effectifs. Il s'agit des membres fondateurs, à savoir Franck, Yvette, Nadine, , Delphine, Jeanguy, , Rosa , Catherine, Freddy, François et Léon Besschops, de Luc Michel (membre du CA mais pas membre fondateur), et des membres présents lors de l'assemblée générale de constitution et qui ont participé à l'élection sans candidat des membres du CA et à l'approbation des statuts, à savoir **Bernadette Vivroux, Nicky Content, Vicky, Armando, Anne Marie Reynders ? et ??? à vérifier avec la liste de Delphine**

En envoyant la convocation à l'AG, il faudra prévenir les membres adhérents qu'ils peuvent demander de devenir membres effectifs. Au vu des statuts il est possible de devenir membre effectif même sans être présent.

Dans le courrier d'invitation à l'assemblée générale, il faudra ajouter la définition de membre effectif (voir article 5 dernier alinéa et article 6) et préciser que la qualité de membre effectif s'acquiert parmi les membres adhérents, sur proposition par consentement de l'assemblée générale.

*Extrait des statuts : Article 5. L'association est composée de membres effectifs qui constituent l'assemblée générale (les membres fondateurs sont des membres effectifs), et de membres adhérents.*

*Le nombre de membres effectifs ne peut être inférieur à trois. Le nombre total de membres ne peut être inférieur à 5.*

*Les membres effectifs ne peuvent être des élus politiques, ni figurer sur une liste électorale. Les membres adhérents peuvent être des personnes morales ou associations qui désignent leur représentant pour un an. Aucun membre effectif ne peut être une personne morale.*

*Article 6. Tout membre effectif est libre de se retirer de l'association en adressant sa démission, par lettre missive ordinaire ou courrier électronique, au conseil d'administration qui en accusera réception.*

*Article 7. Le membre effectif démissionnaire ou exclu ainsi que les ayants droit ou héritiers du membre effectif décédé n'ont aucun droit sur le fonds social. Ils ne peuvent réclamer ni requérir aucun relevé, ni aucune reddition de comptes, ni apposition de scellés, ni inventaire.*

*Article 8. Les membres effectifs apportent à l'association le concours actif de leurs capacités et de leur dévouement.*

*Article 9. La qualité de membre adhérent s'acquiert par le versement d'une cotisation annuelle. Le montant de la cotisation est fixé annuellement par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration sans pouvoir dépasser la somme de 100 euros.*

*La qualité de membre adhérent se perd à défaut de versement de la cotisation pendant une période définie par le ROI;*

**A qui envoyer l'invitation à AET ?** aux membres effectifs, aux membres adhérents et aux sympathisants de la mailing liste.

Il faudra donc aussi ajouter comment devenir membre adhérent.

La convocation à l'AG sera envoyée le 26/2.

Nadine fera un projet de convocation à l'AG qu'elle adressera à tous les membres du CA afin qu'ils puissent réagir. Les réactions des membres du CA seront transmises pour le 23 février au plus tard à Catherine qui les collationnera et transmettra la synthèse à Delphine pour qu'elle puisse faire l'envoi le 26 février.

Lors de l'AG, Franck animera en SOCIOCRATIE et sera le gardien du temps et Jean Guy distribuera le bâton de parole.

#### **Ordre du jour de l'AG :**

- **Rapport d'activité de 2017** (à rédiger préalablement par chaque GT et par les porteurs de manifestations hors GT telles que les animations pour les articles 27 et intersel et animations à la maison de la poésie : à transmettre à Nadine Kempen par mail pour le 19 février au plus tard).
- **Comptes de l'année écoulée** (présenter la solution préconisée de faire des comptes pour les 18 premiers mois.)
- **Budget prévisionnel** (à rédiger préalablement par chaque GT)

- **Programme d'activité** (chaque groupe doit dire si ils ont des projets pour l'année en cours. Ce sera communiqué dans le même mail par les responsables de GT. Les projets Hors GT doivent aussi faire l'objet d'un programme que va rédiger Yvette.)
- Présentation d'un calendrier mensuel des activités de AET (Delphine va s'en charger)
- **Cooptation des membres effectifs**
- **Détermination du montant de la cotisation et de son mode de perception** Lors de l'AG, on présentera les alternatives proposées, à savoir, passer pour une facilité de gestion au paiement par personne plutôt que par couple. Luc Michel souhaite que le montant soit déterminé en fonction des besoins. Montant libre avec un minimum. La situation actuelle c'est de payer 7 euros par ménage.
- **Présentation d'une première version du ROI** (Catherine met en page le texte existant)
- **Suggestions de transition et de fonctionnement** (notamment appel à bonnes volonté pour former un groupe « communication », Présentation du GT en formation pour les stages pour enfants)
- **Présentation du nouveau folder**

### III. **Tour de table des GT**

#### **Folder :**

On attendait le retour des différents groupes de travail. Freddy avait tout récolté. Freddy devait contacter Luc Michel pour réaliser le Folder. Luc Michel va recontacter Freddy. A l'AG présenter le nouveau Folder

#### **Gac :**

Fonctionne pour les agrumes une fois par mois à peu près six fois. 3500 à 4000€ sur la saison. Pour l'année prochaine GAC spéciaux pour légumes quand il y a des opportunités, et même peut être avec le Chêneux.

#### **REPAIR café :**

5<sup>ème</sup> édition dimanche dernier. Très bien passé. Bon noyau de bricoleurs motivés et enthousiastes à chaque fois. Au REPAIR café on ne répare pas que des objets. Comptes : le groupe est en positif. Il reste à rembourser 15 euros à Yvette qui les offre. Solde de 136,64 en comptant la caisse et les dons. Avait reçu une avance de AET pour le fonds de caisse et va rétrocéder ce fonds de caisse à AET.

#### **Projet pour 2018 :**

-Réparation d'outils de jardinage par les élèves lors de la journée porte ouverte du Chêneux. Les réparateurs du REPAIR café seront présent.

- Atelier vélo : Il y a une cinquantaine de vélo dans un local à l'école des marronniers.

L'académie s'est installée là et la commune veut dégager ces vélos. La commune veut bien mettre à disposition les caves sous l'urbanisme pour stocker les vélos. On va faire un atelier vélo avec Benoit CATOUL soudeur et animer un atelier pour expliquer comment entretenir un vélo convenablement. On va contacter le Gracq de Huy et pro vélo de Liège.

PCS (plan de cohésion sociale) va organiser en juin une brocante sur l'ancien terrain de foot derrière la maison communale, avec peut-être un petit bal aux lampions.

Il serait possible de participer à la brocante. Le REPAIR café aurait un stand et ferait le REPAIR café. Nous sommes invités et Franck a dit qu'on serait probablement là.

#### **GT Communication à fonder :**

A signaler à l'AG avec appel à bonnes volontés

#### **GT Stages d'été en cours de fondation :**

Delphine et Jean Guy planchent mais ont plein de questions. Intergénérationnel pour parents enfants et grands-parents enfants. Cette option fait suite à une raison législative, parce que si on prend en charge des enfants sans la présence d'un parent responsable, il faut des titres requis que nous n'avons pas pour l'instant : Il faut un brevet d'animateur ou enseignant, Il faut être qualifié. Si Jean Guy se qualifie, qui finance les formations ? Comment gérer l'argent qui rentre et le répartir entre AET et le dédommagement de ceux qui prestent ? Comment paier les formations ? Comment s'organiser logistiquement ? Dans le programme en gestation, Delphine et Jean Guy songent à différents thèmes : fabrication de savons, cuisine zero déchets, confiance en soi, confiances en l'autre, permaculture, fabrication de bacs ...

Jean Guy et Delphine se sont renseignés sur les formations et les subsides possibles : la formation se déroule suivant différents modules. Une première formation coûte 300 € pour une dizaine de jours en résidentiel. Pour les subsides, Jean Guy pense à la fondation ROI BAUDOUIN, commune ? prix DELHAIZE, LOTO (aides aux asbl), Comment faire payer les stages ? prix par adulte ou par enfant ?

Les stages se dérouleront sur une semaine mais il sera possible de ne suivre qu'un jour. L'idée est qu'il y ait un fil conducteur, avec thèmes précis par journée.

Pour la rémunération des animateurs, Delphine s'est renseignée sur les contrats SMART : AET déclare les jours. Les participants aux stages paient à AET qui reverse une partie à SMART. C'est SMART qui est employeur.

Delphine va rédiger quelque chose pour l'AG.

#### **Les incroyables comestibles :**

RAS. Animation incroyables comestibles au CHÉNEUX sous la tonnelle mise à disposition pour AET.

#### **Four à pain :**

La commune va faire tuber la cheminée. Ceci devrait être fait pour le mois de Juin. La commune a confirmé que AET était le partenaire pour l'utilisation du four à pain. Une convention devra être signée. La commune a promis aussi de remplacer le matériel qui a disparu au cours des travaux.

#### **Jardin participatif - Cheneux :**

Ca marche bien, on se voit toutes les semaines. La marelle a décroché son subside de Natgora. Il y a eu une activité chez « CYCLES EN TERRE » de Fanny Lebrun. Jean Guy a récupéré des graines non commercialisables pour faire des bombes à graines.

#### **Arts Palettes :**

Le CA discute encore de la situation du groupe art palette. Il semble que la décision de se retirer de AET ait été prise par François seul et pas par une décision de groupe. Il semble que cela soit

peu clair. En réalité son groupe est un triumvirat entre la Commune (qui met à disposition le local, le chauffage, l'électricité), François Melon (qui a mis à disposition ses machines, outils et son expérience et énergie) et AET. Luc Michel va prendre contact avec lui pour éclaircir la situation.

Il va demander à François de rédiger le rapport d'activité nécessaire pour l'AG.

#### **Sel :**

Le Sel d'Amay a reçu une demande du gal de Wallonie de HESBAYE d'organiser un SEL avec tous les aînés, à savoir, les 3X20. Ils trouvent que à Amay c'est dynamique. Ceci figurera dans le document à présenter à l'AG dans le cadre des programmes d'activité.

#### **Petit déjeuner :**

Le petit déjeuner du 11 février 2018 s'est tenu à la Tour Romane, de 9 heures 30 à midi.

Thibault Florquin, bénévole du syndicat d'initiative était présent dès 8 heures pour nous accueillir et préparer la salle et le feu (brasero à l'extérieur pour réchauffer les fumeurs).

Il avait été contacté par Léon afin de pouvoir organiser les petits déjeuners à la Tour romane. Pour disposer de cet endroit pour les petits déjeuners, il ne faut pas payer de location, mais le syndicat d'initiative attend de notre part que nous consommions les boissons sur place.

Etaient présents :

Anne Marie Reynders, Nathalie d'Ampsin (Patrick travaillait), Rosa, Armando, Léon, Catherine, Nadine, Myriam (Cans), Delphine et Yvette Sohy.

L'endroit est petit, mais cela permet une bonne ambiance. La capacité théorique est de 32 personnes, mais avec la possibilité d'ajouter quelques chaises. Nous n'avons jamais eu une fréquentation d'autant de participants.

Nous avons discuté des avantages et inconvénients d'utiliser cette salle :

Nous n'avons aucun souci d'organisation si ce n'est celui d'apporter un thermos d'eau chaude pour les tisanes.

Il y a du café, des boissons de toutes sortes et de la vaisselle à disposition.

Le désavantage est qu'il faut payer les boissons ce qui peut gêner certaines personnes.

Le groupe de personnes présente a discuté et a conclu que :

De toute façon, ce que chacun apporte à manger est offerts et partagé entre tous.

Pour le prix des boissons, nous avons opté pour faire une caisse pour les participations libre de chacun, le prix de ce que l'on a consommé est connu via le tarif et si ceux qui veulent bien mettre plus compense ce que d'autres ne peuvent se permettre de mettre, nous auront mis en pratique le système du « café suspendu », à savoir le système par lequel dans les cafés et certaines frateries, il existe la possibilité de payer des consommations qui seront ensuite offertes à des personnes dans le besoin.

Thibaut FLORKIN globalise le total des consommations et rédige un facture.

La caisse des participations libres a totalisé des cotes parts de 23,20€.

La facture transmise par Thibaut est de 19€50.

Un GT s'est constitué pour l'organisation des petits déjeuners, il se constitue de Léon, Catherine, Rosa et Freddy.

Les petits déjeuners sont le lieu de visibilité de AET, il est important de rationaliser leur organisation, pour se libérer du poids organisationnel et ainsi avoir de l'énergie pour discuter de choses de fonds relatives à la transition afin de faire avancer le schmilblick.

#### **GT indicateurs de résilience en constitution**

Au cours du petit déjeuner du 11 février 2018 s'est aussi constitué un GT autour des indicateurs de résilience, une réunion est prévue pour le 19 février à 19 heures 30 rue du nord belge, 5 à Amay. Se sont engagés à participer :  
Yvette Sohy, Rosa Thirion, Nathalie d'Ampsin, Anne Marie Reynders, Léon et Catherine.  
Ils plancheront dans un premier temps sur la problématique des déchets et prendront contact avec les supermarchés.

#### **Divers**

Le principe du remboursement de la tonnelle qui s'est envolée et cassée lors du marché de Amay en fête a été acquis par la commune.  
En ce qui concerne la communication de l'asbl et les obligations légales y relatives, il faut indiquer « asbl AET » et l'adresse du siège social sur toutes les communications, il faut l'ajouter au logo, faire un bas de page pour tous les courriers et une signature pour les mail.  
De plus il faut aussi ajouter une possibilité de se désinscrire de la 'Mailing List' lorsque l'on envoie un mail ; c'est une obligation légale (opt out)

#### **IV. Date et lieu de la prochaine réunion du CA :**

15 MARS 19 h chez Catherine, rue du Nord belge, 5 à AMAY

#### **V. La réunion s'est terminée à 22h25**

#### **VI. A faire pour préparer l'AG :**

Chaque GT et porteur de projet hors GT adresse pour le 19 février à Nadine le rapport d'activité de 2017, les programmes et budgets prévisionnels pour 2018. Nadine transmet le tout à Catherine pour le 23/24 février.

Nadine rédige un Projet d'invitation à l'AG et l'adresse aux membres du CA.

Les membres du CA adressent leurs remarques à Catherine pour le 24 février.

Catherine collationne les remarques pour le 25 février et fait suivre à Delphine.

Catherine met le ROI en ordre pour être présenté à l'AG.

Delphine envoie l'invitation, la synthèse des rapports d'activités et le projet de ROI le 26 février.

Delphine va rédiger une présentation du projets « STAGES ENFANTS » pour l'AG.

Catherine prépare un texte concernant le groupe de travail Indicateurs de résilience en constitution.

Luc Michel va recontacter Freddy pour les Folder afin d'être en mesure de présenter le nouveau Folder lors de l'AG.

#### **VII. A faire pour la prochaine réunion du CA :**

Luc Michel va se charger de faire une signature pour les mails et un bas de page à utiliser pour tout courrier de manière à ce que toutes les communications comportent les mentions légales.

Il va aussi veiller avec Delphine à ce que les mails adressés à la mailing list comporte un lien ou une invitation à répondre en vue de se faire supprimer de la liste si le correspondant ne souhaite plus recevoir de mail de AET.

VIII. **Projet d'ordre du jour de la prochaine réunion**, à compléter par les membres par envoi des points à l'organisateur chez qui la prochaine réunion sera organisée et qui se chargera donc d'envoyer l'invitation à la réunion avec l'ordre du jour. (suggestion faite par le rédacteur du PV réunion 2, voir PV approuvé en réunion 3)

**1. Approbation du PV de la réunion du 12 février 2017.**

**2. Bilan de l'AG et mise en place des décisions**

**3. Tour de table des travaux des GT**

**4. Le communiqué des trésoriers.**

**5. ROI**

**6. Divers**

**7. Date et lieu de la prochaine réunion**

